

Initiatives ministérielles

clage, d'une aide à la mobilité et de prestations de retraite anticipée, car ils sont nombreux à s'inquiéter et cela, à juste titre. Étant donné que l'économie de l'île n'offre pas beaucoup de possibilités, il est bon d'avoir cette assurance.

Cinquièmement, il faut que le gouvernement fédéral examine d'autres possibilités de développement pour la région de Borden afin de l'indemniser pour les effets néfastes que le projet aura sur cette région, dont l'économie dépend beaucoup de l'exploitation du traversier.

• (1700)

Sixièmement, il faut que la région canadienne de l'Atlantique profite au maximum des retombées économiques de la construction du lien. Nous le souhaitons tous, monsieur le Président.

Septièmement, il faut que le projet respecte scrupuleusement les critères prévus par le processus fédéral d'évaluation et d'examen environnementaux. Nous y travaillons.

Huitièmement, il faut que les pêcheurs dont le mode de vie sera perturbé par la construction du lien soient indemnisés, et ils le seront.

Neuvièmement, il faut que le raccordement permanent comprenne un corridor destiné aux services publics et cela, à un coût raisonnable pour la province.

Enfin, dixièmement, le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard tient à s'assurer que les intérêts de ses administrés sont pleinement pris en compte avant de donner son feu vert. Le gouvernement provincial a bel et bien donné son accord en décembre 1992, car il a estimé que ses conditions—celles que je viens de citer—avaient été respectées. En ce qui me concerne, elles ont été respectées, et c'est un feu vert pour la réalisation du projet.

Tout ce que je puis dire, pour terminer, c'est que, si l'on est pour contester ce projet—et on ne proteste pas trop énergiquement en face, surtout pas parmi les députés de la région de l'Atlantique—qu'on ait au moins l'obligeance de s'en tenir au projet en tant que tel. Qu'on ne se laisse pas aller à citer toutes sortes de montants farfelus quant à ce que cela coûtera au gouvernement fédéral, car cela ne reviendra pas plus cher que ce qu'il en coûte aujourd'hui pour exploiter les traversiers.

Je suis fier d'appuyer ce projet. Nous espérons tous qu'il ira de l'avant.

Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe): Monsieur le Président, si le député appuie le projet de loi, comme il l'a indiqué, je me demande s'il a consulté les

Micmacs du Nouveau-Brunswick afin de savoir s'ils sont en faveur du projet de lien fixe; d'après ce que je sais, ils sont contre.

Je voudrais également lui demander s'il sait que l'étude d'impact écologique du projet général recommandait de ne pas donner suite au projet. Si le député croit dans les lois canadiennes, pourquoi est-il d'avis que le gouvernement doit donner suite au projet?

M. Thompson: Monsieur le Président, je n'ai échangé aucune correspondance avec les Micmacs au sujet du projet. Si la députée a en sa possession des lettres dans lesquelles les Micmacs font état de préoccupations, je pourrais mieux comprendre son point de vue si elle me permettait de les consulter. Pour ma part, je n'ai reçu aucune lettre à ce sujet.

En ce qui concerne la question environnementale, je crois qu'elle est mal informée au sujet des risques que représenteront les glaces durant la construction et l'utilisation du pont. Je crois que le gouvernement fédéral et les experts de l'environnement qui ont examiné le projet ont tiré cette question au clair.

Les dossiers montrent clairement qu'on a tenu compte de cet aspect. Je ne crois pas que les glaces représentent une menace pour la structure. En fait, la structure proposée, je crois utile de le rappeler, est conçue pour durer cent ans. Il est important de le mentionner, car le coût de remplacement d'un pont représente un facteur important. Il est rassurant de penser que le pont aura une durée de vie utile de cent ans et que nous n'aurons pas à dépenser pour la construction d'une nouvelle structure dans 25 ou 30 ans, comme le prétendent certaines personnes.

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing): Monsieur le Président, alors que j'interviens aujourd'hui pour participer à ce débat, je tiens à dire que j'appuie les efforts tendant à s'assurer que les régions les plus faibles du pays profitent d'investissements dans leurs infrastructures et leurs économies.

J'ai également passé 12 ans de ma vie dans les Maritimes où j'ai vécu et travaillé et je comprends donc assez bien les problèmes de la région. J'étais dans l'Île-du-Prince-Édouard la semaine dernière et j'ai notamment entendu des gens ordinaires de l'île dire qu'ils s'opposaient à la construction d'un raccordement permanent.

Je suis heureux d'appuyer la proposition de mon collègue, le député de Skeena, selon lequel, étant donné qu'on n'a pas procédé à l'évaluation environnementale voulue dans le cas de ce raccordement, il faudrait renvoyer cette question au Comité permanent de l'environ-